

**FULL GOVERNMENT RESPONSE TO THE SIXTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON
FOREIGN AFFAIRS AND INTERNATIONAL DEVELOPMENT ENTITLED *DIVISION AND HUMAN
RIGHTS VIOLATIONS IN BURUNDI***

INTRODUCTION

The Government of Canada has carefully reviewed the report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Development (the Committee) and wishes to thank its members for the opportunity to participate in hearings leading up to the tabling of this report. The Government appreciates the Committee's considerable attention to this important issue. The Government wishes to thank the witnesses for their expert testimony which helped to provide a holistic picture of the situation on the ground.

Since the outbreak of the crisis in Burundi in April 2015, when President Nkurunziza announced his candidacy to a third term, the Government of Canada has taken a number of steps to contribute to international efforts to end the crisis, both through political and diplomatic channels as well as through its existing funding programs. The Government will continue to use the tools at its disposal to pursue an end to impunity in Burundi and achieve a peaceful political solution to the crisis.

The Government welcomes the Committee's recommendations. This response to the specific recommendations is structured in four groups: the first group responds to the Committee's recommendations on Canada's contributions to human rights monitoring; the second group responds to recommendations relating to Canada's bilateral engagement with the Government of Burundi; the third group comprises the responses dealing principally with advocacy efforts within multilateral organizations but also with bilateral engagement vis-à-vis third states; and the fourth group addresses those recommendations pertaining to the support for refugees, asylum-seekers, and other projects.

Group 1: Canada's Support to Human Rights Monitoring Efforts in Burundi

Recommendation 1: Monitor, to the best of its ability, the ethnic aspects of Burundi's human rights situation and respond to any escalation of ethnically charged rhetoric from the Government of Burundi or opposition groups by publicly condemning such actions and by urging the United Nations Security Council to take measures that would prevent the commission of acts of genocide.

Recommendation 2: Continue to provide financial and political support to Burundian civil society organizations, including by advocating for their protection through all available diplomatic channels.

Recommendation 17: Support the United Nations Commission of Inquiry into Burundi, including by advocating for the cooperation of Burundi's neighbouring states, and, where possible, providing necessary expertise in the areas of forensics, ballistics and responding to sexual violence.

Response:

The Government of Canada has closely monitored the political and human rights situation in Burundi, including expressing strong concern for human rights violations and abuses and escalating ethnically charged rhetoric that could be a precursor to atrocity crimes, including genocide. Responding to these concerns through the Peace and Stabilization Operations Program (PSOPs) at Global Affairs Canada (GAC), Canada has, since 2015, provided \$3.6 million in direct and targeted support to ongoing international human rights monitoring, reporting, and investigative efforts in Burundi. The Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) is the main beneficiary of this funding, receiving \$2.6 million; the rest of the funding is provided to the United Nations Peacebuilding Fund (PBF). This support has enabled key partners, including the United Nations (UN) and the African Union (AU), to document human rights violations, monitor developments on the ground, and to report concerns to the international community. Canada has issued numerous public statements on the political crisis that have called for a halt to serious human rights violations and abuses in the country, and expressed support for independent investigations of serious allegations.

Canada believes that early warning and assessment are critical to preventing genocide and mass atrocities. States hold a primary responsibility for protecting their populations from genocide, war crimes, crimes against humanity and ethnic cleansing, as well as against conspiracy to commit these crimes. Wherever possible, building state capacity for early warning, conflict analysis, dispute resolution, and mediation is critical for addressing drivers of conflict and violence. Canada also believes that the system-wide capacity of the UN to prevent and respond to serious violations and abuses of international human rights law must be improved. Canada will continue to pursue this objective by supporting UN efforts to enhance early warning of mass atrocity crimes, including the UN's Human Rights Up Front initiative and its Framework of Analysis for Atrocity Crimes.

Canada also recognizes the need for timely and decisive action by the United Nations Security Council (UNSC), especially to prevent and respond to atrocity crimes. In June 2016, Canada announced its support for two important measures to ensure that the Council would exercise restraint in its use of the veto in mass atrocity situations. First, Canada signed the political declaration on the suspension of the veto in cases of mass atrocity, as first presented by France and Mexico. The Declaration is supported by around 95 member-states. Second, Canada signed the Code of Conduct regarding Council action against genocide, crimes against humanity or war crimes developed by the Accountability, Coherence and Transparency Group, which has been signed by well over 100 member-states.

Moreover, through PSOPs, Canada is providing ongoing financial support to the OHCHR in Burundi, which is mandated to promote and protect human rights. As part of its activities in

Burundi, the OHCHR continues to strengthen the capacities of civil society organizations (CSOs) to promote and protect human rights. Canada will continue to provide, through funding for the OHCHR, financial and political support to Burundian CSOs, including by advocating for their protection through all available diplomatic and programmatic channels. PSOPs is also funding the work of the PBF in Burundi which, inter alia, is providing direct support for the AU human rights observation mission. The mission is mandated to observe, monitor and document human rights violations in Burundi.

Overall, through its support to the OHCHR and the PBF, Canada is providing critical support to ongoing efforts to monitor and document human rights violations, to enable Burundian civil society to complement the efforts of national human rights institutions, and to inform international investigations on allegations of abuses.

In addition, to the extent that the security situation permits, the Government of Canada will continue to conduct visits to assess the ongoing situation in Burundi from our High Commission in Nairobi and our Office of the High Commission in Kigali. These missions are opportunities for Canada to directly engage with like-minded countries, international organizations, and civil society representatives that are more present and have more extensive networks in Burundi and are therefore better positioned to make systematic assessments of the political and humanitarian situations in the country. They are also an opportunity to engage directly with Burundian government officials. Overall, such missions allow Canada to independently collect evidence to report on the human rights situation in the country.

Moreover, Canada remains committed to supporting, whenever opportunities arise and through all available and relevant means, international efforts to monitor human rights in Burundi, most notably through its support for the Commission of Inquiry mandated by the United Nations Human Rights Council (HRC) with Canadian co-sponsorship.

The Commission of Inquiry was a formal recommendation of the September 2016 report of the experts of the UN Independent Investigation in Burundi (UNIIB) that Canada also strongly supported. In addition to interventions at the HRC, including on September 27, 2016, when Canada accepted the final report's recommendations, Canada has provided funding to UNIIB's work (through OHCHR funding).

Group 2: Bilateral Engagement with the Government of Burundi

Recommendation 8: Advocate for the legal rights of peaceful members of Burundi's civil society, including by calling on the Government of Burundi to enhance the capacity of Burundi's Independent National Commission on Human Rights to conduct its work and to grant access to monitoring and advocacy groups such as the Red Cross and Lawyers Without Borders to monitor trials and prison conditions.

Recommendation 9: Urge the Government of Burundi to allow the collection and preservation of evidence by the relevant national, regional and international entities, including Burundi's Independent National Commission on Human Rights and the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights in Burundi, and to support these entities in the collection and preservation of evidence.

Recommendation 11: Strongly urge the Government of Burundi to allow full access to the African Union monitors and the United Nations police mission mandated by UN Security Council Resolution 2303 (2016).

Recommendation 14: Use the Universal Periodic Review of Burundi to make recommendations calling on Burundi to respect its existing human rights obligations, and to advocate that Burundi accede to, or sign and ratify, the Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights, allowing an individual complaints procedure.

Recommendation 16: Increase its advocacy on behalf of the UN Office of the High Commissioner for Human Rights in Burundi during the course of renegotiation of its host agreement, particularly to ensure that it maintains its ability to document and report on ongoing human rights violations.

Recommendation 18: Strongly urge the Government of Burundi to reverse its decision to withdraw from the International Criminal Court and engage with African partners to enhance the legitimacy of the International Criminal Court.

Response:

The Government of Canada will continue to seize all appropriate opportunities to raise these issues with the Government of Burundi and urge it to take action to resolve the humanitarian and political crisis in the country. Canada firmly believes that this includes granting full and unfettered access to the country to the UN police mission as mandated by UNSC Resolution 2303 of July 2016 (Canada's Minister of Foreign Affairs urged the Government of Burundi to implement the resolution in a January 5, 2017 public statement). However, it is important to consider that as Canada has a limited presence in Burundi and no resident diplomatic office, achieving concrete and significant outcomes through bilateral engagement with Burundian authorities will continue to be challenging. Canada will use every appropriate opportunity to underline to the Government of Burundi that cooperation with the AU and UN is key to re-establishing stability in Burundi.

Moreover, it should be noted that the Government of Burundi has thus far responded with indifference to interventions from the international community, including those of the HRC, the UNSC, and of the AU. The Government of Canada strongly supported the resolutions of UN bodies concerning the deployment of international police, monitors, and investigators to prevent further violence, to shed light on the atrocities being committed, and to collect information that would allow the prosecution of individuals responsible for criminal activities. Canada will continue to support multilateral actions to resolve the crisis.

Canada firmly believes that Burundi must grant unfettered access to all peaceful and transparent processes aiming to record, monitor, and report on human rights violations and abuses. This primarily includes the work of the Commission of Inquiry that was mandated by the HRC (with Canadian co-sponsorship) in September 2016 to carry out a full investigation of the human rights situation in Burundi, as a follow-up to the report of the UNIIB. Canada also provided funding to support a range of PBF activities in Burundi from April to December 2016 (a summary of PBF activities is available in the public *Reports of the Secretary-General on the Peacebuilding Fund*).

The collection of this evidence of human rights abuses and violations is essential to ending impunity and enabling the pursuit of justice for the flagrant human rights violations and abuses that continue to be committed in Burundi. It is with this overarching objective in mind that Canada will continue to support, as appropriate, the mandate of the OHCHR, for which it has provided substantial funding since the start of the current crisis. Canada fully supports the OHCHR's mandate and believes that it should be allowed to implement it freely. Were Canada to receive a specific request of support from the OHCHR, it would determine, on a case-by-case basis, whether it is able to constructively contribute to the OHCHR's request.

Moreover, Canada considers that both the OHCHR and the PBF are privileged channels through which to flow funding to Burundian national institutions, as appropriate, including to Burundi's National Independent Commission on Human Rights (NICHR). However, according to the November 2016 report of the Sub-Committee on Accreditation of the Global Alliance of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights, the way in which the NICHR has been conducting its activities throughout the current crisis is demonstrative of a lack of compliance with the UN Paris Principles. Therefore, Canada does not consider the NICHR as a credible partner for the monitoring of human rights in Burundi at present time. Were this assessment to change, Canada could consider any proposal to fund the activities of the NICHR on the basis of its merits and of available funds.

The Government of Canada will continue to look for all other appropriate opportunities to advocate for the legal rights of Burundian civil society, including during the Universal Periodic Review. As Burundi's third cycle review is planned for early 2018, Canada will develop a list of recommendations to the Government of Burundi, which is highly likely to include the recommendation to sign on to the *Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights*. Specific recommendations will be finalized closer to the date of the review.

On January 5, 2017, the Minister of Foreign Affairs expressed concern with the actions of the Government of Burundi, stating that it continued to limit civil society space and severely restrict the operation of foreign non-governmental organizations in Burundi. Canada considers these actions to be further evidence that the Government of Burundi seeks to withdraw from international human rights monitoring processes and, as the UN Special Rapporteurs surmised in a February 6, 2017 statement, is part of a wider plan to silence any and all forms of political

dissent. This position was supported in Canada's intervention at the reinforced dialogue on Burundi during the 34th Session of the HRC in March 2017.

A free and vibrant civil society is a key component of the formation and maintenance of inclusive, prosperous and democratic societies. Canada will continue to seek to protect and enable rights to freedom of expression, peaceful assembly and association in Burundi and around the world.

Canada has also repeatedly and strongly urged the Government of Burundi to reverse its decision to withdraw from the Rome Statute of the International Criminal Court (ICC or the Court). Canada's Minister of Foreign Affairs led Canada's efforts in support of that objective through the following actions: calling on Burundi to reconsider withdrawing from the ICC in public statements issued on October 12 and 18, 2016; meeting with principals of the Court, including the President of the Assembly of States Parties (ASP) and the Prosecutor to reinforce Canada's unwavering support for the Court; visiting Nigeria and Kenya in November 2016 to engage with African counterparts on how Canada could collaborate with African states to enhance African support for the Court; leading the Canadian delegation to the ASP in The Hague in November 2016, where the Minister called on Burundi, South Africa, and The Gambia to reconsider withdrawing from the Court. During this visit, the Minister also met with several of his counterparts from African States Parties to engage them in support of the Court.

Canada will continue to urge Burundi to reconsider its decision to withdraw from the Rome Statute, and to engage with African partners in support of the ICC. As part of these efforts, Canada will continue to engage regularly with African States Parties in both The Hague and New York, and advocates for the universality of the Rome Statute in our bilateral and multilateral engagement with non-State Parties.

Group 3: Advocacy for International Action through Bilateral and Multilateral Engagement

Recommendation 7: *Call on the international community, including the United Nations and the African Union, to address Burundi's culture of impunity, which is apparent through the executive's control of the judiciary, its use of threats towards judges of the Constitutional Court, and its use of the judiciary as a tool of repression.*

Recommendation 10: *Advocate for a lasting political settlement in Burundi through engagement with the relevant entities, including the African Union, the Government of Burundi and the governments of neighbouring states.*

Recommendation 12: *Encourage the African Union and the United Nations to coordinate their advocacy for enhanced access and, where possible, take advantage of opportunities to coordinate operations.*

Recommendation 13: *Support initiatives to suspend Burundi's membership on the Human Rights Council in light of the UN Independent Investigation in Burundi's finding that gross and systematic violations of human rights are taking place.*

Recommendation 15: *Strongly advocate for the UN Security Council to take action by imposing targeted economic sanctions and travel bans against Burundian officials and others who commit human rights violations or impede a peaceful political settlement, and implement these sanctions under Canadian law. Any sanctions should be carefully developed so as to avoid negative impacts on Burundians.*

Response:

The Government of Canada is strongly of the view that the international community, chiefly the AU and the UN, should be at the forefront of efforts to end the crisis in Burundi. The ongoing involvement of these international organizations, as well as the regionally-based East African Community, is a key part in identifying and implementing a lasting political solution on the basis of the Arusha Agreement. As part of its efforts, Canada will continue to support international actions and investigations aimed at ending the culture of impunity in Burundi by ensuring, to the extent of our ability, that those responsible for the flagrant human rights violations and abuses being committed in Burundi are brought to justice and held accountable for their crimes.

The Government of Canada concurs that the AU and the UN should be encouraged to coordinate their advocacy and, where possible, their operations to gain enhanced access to Burundi for AU and UN monitors as mandated by UNSC Resolution 2303. The AU and the UN cooperate closely on peace and security issues and Canada will encourage them to further consolidate their advocacy efforts and operations through enhanced engagement with the Government of Burundi. Canada will raise the issue of coordination with both the AU and the UN at appropriate opportunities, including through our annual consultations with both organizations on Africa-related matters as well as through our current co-chairmanship of the AU Partners Group. Canada has long advocated for stronger cooperation between the UN and the AU on a variety of issues and initiatives. For example, Canada funds the OHCHR and the PBF, which in turn cooperate with and support the AU Human Rights Observers mission in Burundi.

Canada's Minister of Foreign Affairs has engaged senior officials from international organizations, including the AU, the Francophonie and the ICC, as well as from neighbouring states, including Rwanda and Kenya, to discuss the situation in Burundi and to identify ways in which Canada could further contribute to finding a solution to the crisis. Canada will continue to be engaged as appropriate with multilateral organizations and like-minded states to support international mediation efforts for Burundi.

At the current time, Canada is not aware of any active initiatives by UN Member-States to suspend or revoke Burundi's membership to the HRC. Canada has made numerous interventions at the HRC in support of accountability for human rights violations and abuses in

Burundi. This includes support for initiatives to mandate independent international investigations on human rights, as well as calling on Burundi to fulfill its human rights obligations and urging it to apply, as a sitting member of the HRC, the highest human rights standards. In this context, Canada will continue to support HRC decisions on Burundi.

The Government of Canada is assessing whether and to what extent sanctions could have an impact on the broader human rights situation in Burundi. This includes whether the imposition of sanctions could force Burundi to act upon the requests of the international community to grant access to its territory to monitoring missions mandated by the UN, and how such an agenda could be advanced within international organizations, notably at the UNSC. Although UNSC Resolution 2303 raises the possibility of applying targeted sanctions in Burundi, there is currently no indication that the Council is considering such an action. As Canada is not a current UNSC member, its main avenue for raising issues in this forum is through bilateral engagement with like-minded Council members. GAC will continue to assess all options, including developing a policy approach to the feasibility of sanctions or of a travel ban on Burundian state officials.

Group 4: Canada's Programming to Support Refugees, Asylum-Seekers and Other Projects

Recommendation 3: *Develop an action plan to support the resettlement of Burundian asylum-seekers in Canada, and maintain the existing moratorium on deporting failed refugee claimants to Burundi until a political settlement is determined to be sustainable.*

Recommendation 4: *Support the UNHCR in its work with host states to ensure the physical security of Burundian refugees, including efforts to maintain the civilian character of camps and to prevent sexual violence.*

Recommendation 5: *Support the UNHCR in enhancing host states' capacity to ensure the availability of psycho-social support to Burundian refugees, particularly to those who have been the victims of sexual violence.*

Recommendation 6: *Call on the Government of Burundi to restore funding for the Ministry of Education, to allow secondary students to resume their studies, and to work with development partners and the private sector to create employment programs to improve conditions for Burundian youth and establish the conditions for economic growth.*

Response:

The Government of Canada is deeply concerned by the plight of the more than 400,000 Burundian refugees and fully recognizes the need to provide assistance to refugees in countries of asylum facing immediate and imminent threats to their life, liberty or physical safety. For those who arrive in Canada seeking asylum, Canada provides protection to those who are threatened by persecution and who are unwilling or unable to return to their home country.

In addition, Canada provides protection through resettlement to vulnerable people from around the world who have been persecuted and displaced and who seek our country's protection. Maintaining that humanitarian tradition and ensuring that Canada continues to provide protection to those in need around the world is central to Immigration, Refugees and Citizenship Canada's mandate.

Following the humanitarian crisis affecting Burundi and the escalation in human rights violations since 2015, Canada has resettled almost 700 Burundian refugees from the Great Lakes region and granted protection to a further 433 asylum claimants between April 2015 and November 2016. As highlighted by the Committee's report, the United Nations Refugee Agency (UNHCR) anticipates that 7,000 Burundian refugees will be identified as extremely vulnerable in 2017.

The Government of Canada stands by its close collaboration with partners in identifying individuals in need of resettlement. Along with private sponsors, who are an integral part of our system, Canada confidently relies on the UNHCR as the international expert best placed to identify protection and resettlement needs. Determinations of vulnerability and protection needs are made regardless of religious or ethnic backgrounds, gender identity or sexual orientation, or other characteristics.

The broad objectives of Canada's refugee program are to save lives, offer protection to the displaced and persecuted, meet Canada's international legal obligations with respect to refugees, and respond to international crises by providing assistance to those in need of resettlement. Providing protection to vulnerable populations in the form of resettlement to Canada is a critical and often life-saving intervention for refugees who have urgent protection needs and compelling vulnerabilities. Resettlement also demonstrates to the world that Canada assumes its shared responsibility to help those who are displaced, persecuted and most in need of protection.

In addition, the Canada Border Services Agency (CBSA) is maintaining the current moratorium on removing persons to Burundi through the application of an Administrative Deferral of Removals (ADR) for Burundi, as it recognizes the instability of the current political situation.

The ADR is meant to be a temporary measure when immediate action is needed to temporarily defer removals in situations of humanitarian crisis. The ADR is not meant to address persistent and systematic human rights violations which constitute individualized risk. Once the situation in a country stabilizes, the ADR is lifted and the CBSA resumes removals for individuals who are inadmissible to Canada and have an enforceable removal order. An individual who is inadmissible to Canada on grounds of criminality, international or human rights violations, organized crime, or security, can still be removed despite the ADR. An ADR is currently in place for the Central African Republic, the Gaza Strip, Haiti, Libya, Mali, Somalia (Afgoye, Middle Shabelle, and Mogadishu), South Sudan, Syria, and Yemen.

The ADR process, which is governed by the *Immigration and Refugee Protection Act* and is further outlined in the Immigration and Protection Regulations, is intended for shorter term issues, in accordance with CBSA policy. The CBSA reviews the conditions for the ADR on a monthly basis and, should conditions improve so that there is no longer a generalized risk to the entire population, the CBSA would cease to have a legal basis to sustain the ADR. The ADR for Burundi has been in place since December 2015. Should conditions improve sufficiently, the CBSA would then be required to evaluate the lifting of the ADR.

From April 2015 to March 2016, Canada also provided \$14.88 million in official development assistance to Burundi through humanitarian and multilateral channels, including the Global Partnership for Education (which supports the implementation of Burundi's development plan for education), as well as through Canadian and local organizations. This included support for initiatives aiming to promote the health and rights of women and children, and reduce violence against women and girls.

From 2015 to 2017, Canada has also supported the international response to the refugee crisis by providing \$12.95 million to support the UNHCR to respond to the needs of refugees, including those from Burundi, hosted in Tanzania (\$5.4 million), Uganda (\$4.35 million), the Democratic Republic of the Congo (\$2.1 million), and Rwanda (\$1.1 million). Canada's funding has helped the UNHCR ensure the physical security of refugees, including maintaining the civilian character of camps. Assistance has also helped to prevent sexual violence and provide psycho-social support to refugees who have survived sexual violence in a manner consistent with international humanitarian cluster standards. Canada's humanitarian assistance is based on needs and aligned with the humanitarian principles of humanity, impartiality, neutrality and independence.

Going forward, the Government of Canada will continue to assess ways to continue to provide assistance to Burundi, including through the Canada Fund for Local Initiatives, and to Burundian refugees, based on needs and availability of resources.

**RÉPONSE COMPLÈTE DU GOUVERNEMENT AU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL INTITULÉ *DIVISION ET
VIOLATIONS DES DROITS DE LA PERSONNE AU BURUNDI***

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Canada a soigneusement examiné le rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du Développement international (le Comité) et désire remercier ses membres de l'occasion qui lui a été offerte de participer aux audiences ayant mené au dépôt du rapport. Le Gouvernement est conscient de l'attention considérable que le Comité a accordée à cette importante question et désire remercier ceux ayant témoigné et ainsi fait part de leur expertise à cet important travail.

Depuis le début de la crise politique au Burundi, en avril 2015, lorsque le Président Nkurunziza a annoncé qu'il briguerait un troisième mandat, le Gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin à la situation, tant par des voies politiques et diplomatiques qu'en tirant profit des programmes de financement en place. Le Gouvernement continuera d'utiliser les outils à sa disposition pour chercher à mettre un terme au climat d'impunité qui règne au Burundi et permettre une solution politique pacifique à la crise.

Le Gouvernement accueille favorablement les recommandations du Comité. La présente Réponse aux recommandations est structurée en quatre groupes: le premier répond aux recommandations sur les contributions du Canada aux mécanismes de surveillance des droits de la personne; le deuxième répond aux recommandations touchant l'engagement bilatéral du Canada avec le Gouvernement du Burundi; le troisième comprend les réponses visant principalement les efforts auprès des organisations multilatérales et également d'États tiers (dans le cadre de relations bilatérales); et le quatrième groupe porte sur les recommandations relatives au soutien aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux autres projets.

Groupe 1: Soutien du Canada aux efforts de surveillance des droits de la personne au Burundi

Recommandation 1 : *Que le Gouvernement du Canada, au mieux de ses capacités, surveille l'évolution de la situation des droits de la personne au Burundi à l'égard du respect des différences ethniques, et qu'il réagisse à toute escalade de la rhétorique à forte connotation ethnique de la part du gouvernement burundais ou de groupes d'opposition, en la condamnant publiquement et en pressant le Conseil de Sécurité des Nations Unies de prendre des mesures pour prévenir la perpétration d'actes génocidaires.*

Recommandation 2 : *Que le Gouvernement du Canada continue de fournir une aide financière et politique aux organisations de la société civile du Burundi, notamment en prônant leur protection par les voies diplomatiques existantes.*

Recommandation 17 : *Que le Gouvernement du Canada appuie la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, notamment en plaidant en faveur de la coopération des pays voisins du Burundi et, dans la mesure du possible, en fournissant l'expertise nécessaire en matière médico-légale et de balistique, et en contrant la violence sexuelle.*

Réponse

Le Gouvernement du Canada a surveillé la situation politique et des droits de la personne au Burundi de près, tout en exprimant de fortes préoccupations quant aux violations et abus des droits de la personne ainsi qu'à la rhétorique ethnique qui pourrait être signe précurseur à des atrocités criminelles, voire le génocide. Sur la base de ces préoccupations, le Canada a fourni 3,6 millions de dollars en financement direct aux efforts internationaux de surveillance, documentation et d'enquête en matière de droits de la personne, et ce depuis avril 2015 par l'entremise du Programme pour la stabilisation et les opérations de paix (PSOPs) d'Affaires mondiales Canada (AMC). Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) est le principal bénéficiaire de ce financement, ayant reçu 2,6 millions de dollars. Le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies (FCP) a reçu la balance des fonds. Ce soutien a permis à des partenaires-clé, notamment les Nations Unies (ONU) et l'Union Africaine (UA), de documenter les infractions aux droits de la personne, de surveiller les progrès sur le terrain et de signaler les préoccupations à la communauté internationale. Dans de nombreuses déclarations publiques sur la crise politique, le Canada a demandé l'arrêt des graves infractions et atteintes aux droits de la personne dans le pays et manifesté son soutien à l'égard d'enquêtes indépendantes sur ces graves allégations.

Le Canada croit que le signalement et l'évaluation rapides sont essentiels à la prévention des génocides et des massacres. Les États sont les premiers responsables de la protection de leurs populations des génocides, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du nettoyage ethnique, ainsi que de la conspiration pour commettre ces crimes. Lorsque c'est possible, pour s'attaquer aux vecteurs de conflits et de violence, il est essentiel de renforcer les capacités des États, notamment en ce qui concerne l'alerte rapide, l'analyse des conflits, le règlement des différends et la médiation. Le Canada croit aussi que la capacité à l'échelle du système de l'ONU d'éviter les graves infractions et atteintes au droit international en matière de droits de la personne et d'y réagir doit être améliorée. Le Canada poursuivra ses efforts visant à atteindre cet objectif en soutenant les efforts de l'ONU visant à améliorer le dépistage des premiers signaux des atrocités de masse, y compris l'initiative de l'ONU *Les droits humains avant tout* et son Cadre d'analyse des atrocités criminelles.

Le Canada reconnaît aussi qu'il est nécessaire au Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) d'agir en temps opportun et de façon décisive, en particulier pour éviter les atrocités criminelles et y réagir. En juin 2016, le Canada a annoncé qu'il soutenait deux mesures importantes pour que le CSNU fasse preuve de retenue dans son utilisation du veto dans les situations de massacre. D'abord, le Canada a signé la déclaration politique sur la suspension du veto dans les cas d'atrocité criminelle, tel que présentée par la France et le Mexique. La Déclaration est appuyée par environ 95 États-membre. Ensuite, le Canada a signé le Code de conduite relatif aux mesures prises par le CSNU pour lutter contre les génocides, les crimes

contre l'humanité ou les crimes de guerre. Ce code, créé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, qui a été signé par plus de 100 États-membre.

De plus, grâce au PSOPs, le Canada donne du soutien financier continu au HCDH au Burundi, dont le mandat est de promouvoir et de protéger les droits de la personne. Dans le cadre de ses activités au Burundi, le HCDH continue de renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC) pour promouvoir et protéger les droits de la personne. Le Canada continuera de donner, au moyen du financement pour le HCDH, du soutien financier et politique aux OSC du Burundi, notamment en militant pour leur protection, autant par voie diplomatique que par la programmation. Le PSOPs finance aussi le travail du FCP au Burundi qui, entre autres, donne un soutien direct à la mission d'observation des droits de la personne de l'UA. Le mandat de la mission est d'observer, de surveiller et de documenter les violations des droits de la personne au Burundi.

Dans l'ensemble, grâce à son soutien du HCDH et du FCP, le Canada donne un soutien essentiel aux efforts continus de surveillance et de documentation des violations des droits de la personne afin de permettre à la société civile du Burundi de compléter les efforts des institutions nationales des droits de la personne et de servir de base aux enquêtes internationales à l'égard des allégations d'abus et de violations.

En outre, dans la mesure où la situation sécuritaire le permet, le Gouvernement du Canada continuera d'effectuer des visites pour évaluer la situation au Burundi à partir de son Haut-Commissariat de Nairobi et de son Bureau du Haut-Commissariat à Kigali. Ces missions peuvent permettre au Canada de collaborer directement avec des pays d'optique similaire, des organisations internationales et des représentants de la société civile, qui sont plus présents et disposent de réseaux plus vastes au Burundi, leur donnant une position plus favorable pour systématiquement évaluer la situation politique et humanitaire dans le pays. Ces missions peuvent aussi permettre de travailler directement avec les responsables du Gouvernement du Burundi. Dans l'ensemble, de telles missions permettent au Canada de recueillir de façon indépendante des données permettant de rendre compte de la situation relative aux droits de la personne dans le pays.

De plus, le Canada demeure déterminé à soutenir, lorsque la situation le permet et par l'entremise de tous les moyens s'offrant à lui, des initiatives internationales de surveillance des droits de la personne au Burundi, notamment grâce à son soutien à la Commission d'enquête, qui a reçu son mandat du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), avec le co-parrainage du Canada.

La Commission d'enquête était une recommandation formelle du rapport des experts de l'Enquête Indépendante des Nations Unies sur le Burundi (EINUB) de septembre 2016, que le Canada avait fortement appuyée. En plus des interventions au CDH, notamment le 27 septembre 2016, quand le Canada a accepté les recommandations du rapport final, le Canada a versé des fonds pour appuyer le travail de l'EINUB (par l'entremise de son financement au HCDH).

Groupe 2: Engagement bilatéral avec le Gouvernement du Burundi

Recommandation 8: *Que le Gouvernement du Canada défende les droits légaux des membres pacifiques de la société civile burundaise, notamment en demandant au Gouvernement du Burundi de renforcer la capacité de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme à faire son travail et d'accorder l'accès aux groupes de surveillance et de défense, comme la Croix-Rouge ou Avocats Sans Frontières, afin qu'ils puissent suivre les procès et voir les conditions de détention.*

Recommandation 9: *Que le Gouvernement du Canada presse le Gouvernement du Burundi de permettre la collecte et la conservation des éléments de preuve par les organismes nationaux, régionaux et internationaux compétents, y compris la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme au Burundi, et d'appuyer ces organismes dans la collecte et la conservation des éléments de preuve.*

Recommandation 11: *Que le Gouvernement du Canada exhorte le Gouvernement du Burundi à donner un accès complet aux observateurs de l'Union Africaine et de la mission policière des Nations Unies mandatés en vertu de la Résolution 2303 (2016) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.*

Recommandation 14: *Que le Gouvernement du Canada profite de l'occasion offerte par l'Examen périodique universel, qui portera notamment sur le Burundi, pour faire des recommandations au Burundi concernant ses obligations en matière de droits de la personne, et pour promouvoir l'adhésion du Burundi au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ou la signature et la ratification du Protocole par le pays, ce qui permettrait la mise en place d'une procédure de traitement des plaintes individuelles.*

Recommandation 16: *Que le Gouvernement du Canada renforce sa défense des intérêts du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies au Burundi, durant la renégociation de l'accord de pays hôte, notamment pour s'assurer que le Haut-Commissariat maintienne sa capacité de documenter les violations des droits de la personne et d'en faire rapport.*

Recommandation 18: *Que le Gouvernement du Canada enjoigne au Gouvernement du Burundi d'annuler sa décision de quitter la Cour Pénale Internationale, et de faire des démarches auprès de ses partenaires africains afin de renforcer la légitimité de la Cour Pénale Internationale.*

Réponse

Le Gouvernement du Canada continuera de saisir toutes les occasions pertinentes qui s'offriront à lui pour aborder ces enjeux auprès du Gouvernement du Burundi et de l'exhorter à prendre action afin de résoudre la crise politique et humanitaire sur son territoire. Le Canada croit fermement que la mission policière de l'ONU doit avoir un accès complet au pays, conformément à la Résolution 2303 du CSNU adoptée en juillet 2016 (dans une déclaration publique du 5 janvier 2017, le Ministre des Affaires étrangères du Canada a pressé le gouvernement burundais d'appliquer la résolution). Cependant, il est important de tenir compte du fait que le Canada a une présence limitée au Burundi et qu'il n'a aucune mission diplomatique résidente. De ce fait, il demeurera difficile d'obtenir des résultats concrets et significatifs au moyen d'un engagement bilatéral avec les autorités du Burundi. Le Canada utilisera toutes les occasions s'offrant à lui pour signifier au Gouvernement du Burundi que la collaboration avec l'UA et l'ONU est essentielle pour rétablir la stabilité dans le pays.

De plus, il devrait être noté que le Gouvernement du Burundi a, jusqu'à maintenant, été indifférent aux interventions de la communauté internationale, notamment celles du CDH, du CSNU et de l'UA. Le Gouvernement du Canada a fortement appuyé les résolutions des organismes onusiens portant sur le déploiement d'enquêteurs, de surveillants et de policiers internationaux pour éviter davantage de violence, recueillir de l'information qui permettrait de faire la lumière sur les atrocités commises et pour appuyer des poursuites judiciaires contre les personnes suspectées d'être responsables d'activités criminelles. Le Canada continuera de soutenir les mesures multilatérales prises pour résoudre la crise.

Le Canada croit fermement que le Burundi doit accorder un accès complet à tous les processus pacifiques et transparents visant à surveiller ainsi que compiler et rendre compte de violations des droits de la personne. Cela comprend d'abord le travail de la Commission d'enquête qui a obtenu, en septembre 2016, le mandat de mener une enquête complète sur la situation des droits de la personne au Burundi de la part du CDH (avec le co-parrainage du Canada), en guise de suivi au rapport de l'EINUB. Le Canada a aussi versé des fonds pour financer un éventail d'activités du Fonds pour la consolidation de la paix au Burundi, d'avril à décembre 2016 (un résumé des activités du FCP se trouve dans les *Rapports du Secrétaire-Général sur le Fonds pour la consolidation de la paix*).

La collecte de preuves de violations des droits de la personne est essentielle pour mettre fin à l'impunité et rendre possible la poursuite en justice pour les violations évidentes des droits de la personne qui ont encore lieu au Burundi. C'est avec cet objectif à l'esprit que le Canada continuera d'appuyer, tel qu'approprié, le mandat du HCDH, pour lequel il a versé d'importants fonds depuis le début de la crise actuelle. Le Canada appuie le mandat du HCDH et croit que celui-ci devrait être permis de l'appliquer en toute liberté. Si le Canada recevait une demande précise de soutien de la part du HCDH, il déterminerait, à ce moment, s'il était en mesure d'y contribuer constructivement.

Par ailleurs, le Canada estime que le HCDH et le FCP sont des canaux privilégiés par lesquels il est possible de verser du financement aux institutions nationales du Burundi, tel qu'approprié,

y compris la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) du Burundi. Cependant, selon le rapport du Sous-comité sur l'accréditation de l'Alliance globale des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de la personne, paru en novembre 2016, la façon avec laquelle le CNIDH a mené ses activités au cours de la crise actuelle démontre un manque de conformité par rapport aux Principes de Paris de l'ONU. Par conséquent, le Canada ne considère pas, pour le moment, la CNIDH comme un partenaire crédible pour la surveillance des droits de la personne au Burundi. Si cette évaluation changeait, le Canada pourrait examiner les propositions de financement des activités de la CNIDH en fonction de ses mérites et des fonds disponibles.

Le Gouvernement du Canada continuera de chercher à identifier d'autres possibilités de militer en faveur des droits légaux de la société civile du Burundi, notamment pendant l'Examen périodique universel. Comme l'examen de troisième cycle du Burundi est prévu pour le début de 2018, le Canada dressera une liste de recommandations à l'intention du gouvernement burundais. Cette liste comprendra très probablement la recommandation d'adhérer au *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. Des recommandations précises seront formulées à l'approche de la date de l'examen.

Le 5 janvier 2017, le Ministre des Affaires étrangères s'est dit préoccupé par les agissements du Gouvernement du Burundi, affirmant qu'il continuait de limiter l'espace de la société civile et de restreindre le fonctionnement des organisations non-gouvernementales étrangères dans le pays. Le Canada juge que ces mesures montrent que le gouvernement burundais cherche à se retirer des processus internationaux de surveillance des droits de la personne et, comme l'ont soutenu les rapporteurs spéciaux onusiens dans une déclaration du 6 février 2017, cherche à faire taire toute forme de dissidence politique. Cette position a été appuyée par l'intervention du Canada lors du dialogue renforcé sur le Burundi pendant la 34^e séance du CDH, en mars 2017.

Une société civile libre et animée est une composante-clé de la formation et du maintien de sociétés inclusives, prospères et démocratiques. Le Canada continuera de chercher à protéger et à habiliter les droits à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, au Burundi et dans le monde.

Le Canada a aussi conseillé vivement et de façon répétée au gouvernement burundais de revenir sur sa décision de se retirer du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI ou la Cour). Le Ministre des Affaires étrangères du Canada a dirigé les efforts du Canada en soutien à l'atteinte de l'objectif par les actions suivantes: en appelant le Burundi à revenir sur sa décision de se retirer de la CPI dans des déclarations publiques diffusées les 12 et 18 octobre 2016; en rencontrant les dirigeants de la Cour, notamment le Président de l'Assemblée des États-partie (AEP) ainsi que la Procureure, afin de renforcer le soutien indéfectible du Canada pour la Cour; en visitant le Nigéria et le Kenya en novembre 2016 pour travailler avec ses homologues africains à la façon dont le Canada pourrait collaborer avec les États africains afin d'accroître le soutien africain pour la Cour; en prenant la tête de la délégation canadienne à l'AEP à La Haye, en novembre 2016, où le ministre a appelé le Burundi, l'Afrique du Sud et la

Gambie à revenir sur leur décision de se retirer de la CPI. Pendant cette visite, le ministre a aussi rencontré plusieurs de ses homologues des États-Partie africains afin de les mobiliser en faveur de la Cour.

Le Canada continuera d'inciter le Burundi à revenir sur sa décision de se retirer du Statut de Rome et de mobiliser ses partenaires africains afin qu'ils soutiennent la CPI. Dans le cadre de ces efforts, le Canada continuera à travailler régulièrement avec les États-Partie africains à La Haye et à New York, et il militera en faveur de l'universalité du Statut de Rome dans le cadre de sa mobilisation bilatérale et multilatérale avec les États non-parties.

Groupe 3: Promotion des interventions internationales au moyen d'une mobilisation bilatérale et multilatérale

Recommandation 7: *Que le Gouvernement du Canada demande à la communauté internationale, y compris aux Nations Unies et à l'Union Africaine, de mettre fin à la culture d'impunité que l'on voit dans le contrôle qu'exerce le pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire, les menaces à l'endroit de juges de la Cour Constitutionnelle et l'utilisation de l'appareil judiciaire comme instrument de répression.*

Recommandation 10: *Que le Gouvernement du Canada milite en faveur d'un règlement politique durable au Burundi, avec la participation des autorités compétentes, dont l'Union Africaine, le Gouvernement du Burundi et les gouvernements des pays voisins.*

Recommandation 12: *Que le Gouvernement du Canada incite l'Union Africaine et les Nations Unies à conjuguer leurs efforts pour améliorer l'accès et, si possible, à saisir les occasions de coordonner les opérations.*

Recommandation 13: *Que le Gouvernement du Canada appuie les initiatives entreprises pour suspendre le Burundi du Conseil des Droits de l'Homme à la lumière des constatations de l'Enquête indépendante des Nations Unies sur le Burundi, selon lesquelles les droits de la personne sont bafoués de manière flagrante et systématique dans ce pays.*

Recommandation 15: *Que le Gouvernement du Canada réclame que le Conseil de Sécurité des Nations Unies prenne des mesures, en imposant des sanctions économiques ciblées et des interdictions de voyager contre les hauts fonctionnaires burundais et les autres personnes qui violent les droits de la personne ou qui empêchent la recherche d'un règlement politique pacifique, et qu'il applique ces sanctions en vertu de la loi canadienne. Les sanctions devraient être mûrement réfléchies de façon à ne pas pénaliser la population burundaise.*

Réponse

Le Gouvernement du Canada est fortement d'avis que la communauté internationale, principalement l'UA et l'ONU, devrait être au premier plan des efforts visant à mettre fin à la crise au Burundi. La mobilisation soutenue de ces deux organisations internationales ainsi que de la Communauté Est-Africaine, à l'échelle régionale, constitue un élément fondamental de

l'élaboration et de la mise en œuvre d'une solution politique durable et conforme à l'Accord d'Arusha. Dans le cadre de ces efforts, le Canada continuera d'appuyer les mesures et les enquêtes internationales visant à mettre fin à la culture d'impunité au Burundi en s'assurant, dans la mesure de ses capacités, que les personnes ayant commis de flagrantes violations des droits de la personne et ayant porté atteinte à ces droits au Burundi sont traduits en justice et tenus responsables de leurs crimes.

Le Gouvernement du Canada reconnaît qu'il faudrait encourager l'UA et l'ONU à coordonner leurs mesures de défense des intérêts et, lorsque c'est possible, leurs opérations afin d'élargir l'accès au Burundi pour les observateurs de l'UA et l'ONU, comme le prescrit la Résolution 2303 du CSNU. L'UA et l'ONU collaborent étroitement aux questions liées à la paix et à la sécurité et le Canada les encouragera à unir davantage leurs efforts de défense des intérêts et consolider leurs activités au moyen d'une mobilisation accrue auprès du Gouvernement du Burundi. Le Canada soulèvera la question de la coordination auprès de l'UA et de l'ONU lorsqu'il en aura l'occasion, notamment dans le cadre de ses consultations annuelles avec les deux organisations sur des questions concernant l'Afrique ainsi qu'au cours de sa coprésidence actuelle du Groupe de partenaires de l'UA. Le Canada a longtemps défendu une coopération plus grande entre l'ONU et l'UA à l'égard de diverses questions et initiatives. Par exemple, le Canada finance le HCDH et le FCP, qui, à leur tour, contribuent à la mission d'observation des droits de la personne de l'UA au Burundi.

Le Ministre des Affaires étrangères du Canada s'est entretenu avec des représentants de haut niveau d'organisations internationales, y compris de l'UA, de la Francophonie et la CPI, ainsi que de pays voisins, dont le Rwanda et le Kenya, pour discuter de la situation au Burundi et déterminer des moyens pour le Canada de contribuer davantage à la recherche d'une solution à la crise. Le Canada continuera de soutenir au besoin les efforts internationaux de médiation auprès du Burundi avec des organisations multilatérales et des États d'optique similaire.

Selon les informations présentement détenues par le Canada, il n'y a présentement aucune initiative provenant des États-membre de l'ONU en cours pour suspendre ou révoquer le statut de membre du Burundi au CDH. Le Canada est intervenu à de nombreuses reprises devant le CDH pour que des comptes soient rendus en ce qui concerne les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits au Burundi. Figurent au nombre de ces interventions le soutien aux initiatives pour mandater des enquêtes internationales indépendantes sur les droits de la personne ainsi que demander au Burundi de respecter ses obligations en matière de droits de la personne en l'exhortant de mettre en application, en tant que membre du CDH, les plus hautes normes en matière de droits de la personne. Dans ce contexte, le Canada continuera d'appuyer les décisions du CDH à l'égard du Burundi.

Le Gouvernement du Canada est en train d'évaluer si des sanctions pourraient avoir une incidence sur la situation des droits de la personne au Burundi dans son ensemble, et dans quelle mesure. Entre autres, il s'agit de déterminer si l'imposition de sanctions pourrait inciter le Burundi à donner suite aux demandes de la communauté internationale concernant l'accès à son territoire aux missions mandatées par l'ONU, et de quelle manière un tel programme

pourrait être avancé par le Canada au sein d'organisations internationales, notamment au CSNU. Bien que la Résolution 2303 du CSNU soulève la possibilité d'appliquer des sanctions ciblées contre le Burundi, il n'y a présentement aucune indication que le CSNU envisage une telle mesure. Comme le Canada n'est présentement pas membre du CSNU, sa principale tribune pour soulever ces questions est un dialogue bilatéral avec des membres du CSNU d'optique similaire. AMC continuera d'évaluer toutes les options, y compris l'élaboration d'une approche stratégique relative à la faisabilité des sanctions ou d'interdictions de voyager à l'égard de représentants de l'État burundais.

Groupe 4: Programmes du Canada pour appuyer les réfugiés, les demandeurs d'asile et d'autres projets

***Recommandation 3:** Que le Gouvernement du Canada élabore un plan d'action à l'appui des initiatives de réinstallation de demandeurs d'asile burundais au Canada, et qu'il maintienne l'actuel moratoire sur la déportation vers le Burundi de demandeurs d'asile déboutés jusqu'à ce qu'un règlement politique de la situation soit jugé viable.*

***Recommandation 4:** Que le Gouvernement du Canada appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans son travail avec les pays-hôte afin de garantir la sécurité physique des réfugiés burundais, notamment par des efforts visant à maintenir le caractère civil des camps et à prévenir la violence sexuelle.*

***Recommandation 5:** Que le Gouvernement du Canada appuie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés afin d'améliorer la capacité des pays-hôte à offrir du soutien psychosocial aux réfugiés burundais, et plus particulièrement aux victimes de violence sexuelle.*

***Recommandation 6:** Que le Gouvernement du Canada demande au Gouvernement du Burundi de rétablir le financement du ministère de l'Éducation afin de permettre aux jeunes de niveau secondaire de reprendre leurs études, et de travailler avec les partenaires de développement et le secteur privé à la création de programmes d'emploi dans le but d'améliorer la situation de la jeunesse burundaise et d'instaurer les conditions propices à la croissance économique.*

Réponse

Le Gouvernement du Canada est très inquiet du sort des plus de 400 000 réfugiés burundais et est tout à fait conscient qu'il est nécessaire de fournir de l'aide aux réfugiés dans les pays d'asile qui font l'objet de menaces immédiates et imminentes à leur vie, à leur liberté ou à leur sécurité physique. Le Canada offrira une protection aux demandeurs d'asile qui arrivent au Canada, sont menacés de persécution et ne veulent pas ou ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine.

De plus, le Canada protège les personnes vulnérables du monde entier qui ont été persécutées et déplacées en permettant leur réinstallation. La poursuite de cette tradition d'aide humanitaire et l'assurance que le Canada continue d'offrir une protection aux personnes dans

le monde qui en ont besoin est au cœur du mandat d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

À la suite de la crise humanitaire qui touche le Burundi et de l'augmentation des violations des droits de la personne depuis 2015, le Canada a réinstallé près de 700 réfugiés burundais de la région des Grands Lacs et a accordé sa protection à 433 autres demandeurs d'asile entre avril 2015 et novembre 2016. Comme on le souligne dans le rapport du Comité, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) prévoit que 7 000 réfugiés burundais seront considérés comme extrêmement vulnérables en 2017.

Le Gouvernement du Canada maintient son étroite collaboration avec des partenaires pour recenser les personnes qui ont besoin d'être réinstallés. De concert avec les répondants du secteur privé, qui font partie intégrante de notre système, le Canada compte sur l'expertise de l'UNHCR en la matière, puisque celle-ci est la mieux placée pour reconnaître les besoins de protection et de réinstallation. La vulnérabilité et le besoin de protection sont déterminés sans égard à l'origine religieuse ou ethnique, à l'identité sexuelle ou à l'orientation sexuelle, ou à d'autres caractéristiques des réfugiés.

Les objectifs plus généraux du programme du Canada pour les réfugiés sont de sauver des vies, d'offrir une protection aux personnes déplacées et persécutées, de respecter les obligations juridiques internationales de notre pays en ce qui concerne les réfugiés et de répondre aux crises internationales en offrant de l'aide aux personnes qui doivent être réinstallées. Offrir une protection à des populations vulnérables sous la forme d'une réinstallation au Canada est une intervention essentielle et souvent vitale pour les réfugiés qui ont un besoin urgent de protection et qui sont très vulnérables. La réinstallation montre aussi au monde que le Canada assume sa part de responsabilité pour aider les personnes déplacées, persécutées et qui ont le plus besoin d'une protection.

De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) maintient le moratoire actuel sur le renvoi de personnes au Burundi en appliquant un sursis administratif aux renvois, car elle reconnaît l'instabilité de la situation politique actuelle.

Le sursis administratif aux renvois est une mesure temporaire lorsqu'il faut agir immédiatement afin d'accorder un sursis temporaire aux renvois dans les cas de crise humanitaire. Un sursis n'est pas adopté pour faire face à des violations persistantes et systématiques des droits de la personne, qui constituent des risques individualisés. Une fois que la situation se stabilise dans un pays, le sursis administratif aux renvois est annulé et l'ASFC recommence à renvoyer les personnes interdites de séjour au Canada et qui sont visées par une mesure de renvoi exécutoire. Une personne interdite de séjour au Canada pour des motifs liés à la criminalité, à des violations des droits internationaux ou de la personne, au crime organisé ou à la sécurité peut être renvoyée malgré un sursis administratif aux renvois. Un tel sursis est actuellement en vigueur pour la Bande de Gaza, Haïti, la Libye, le Mali, la République Centrafricaine, la Somalie (Afgoye, Moyen-Chébéli et Mogadiscio), le Soudan du Sud, la Syrie et le Yémen.

Le processus de sursis administratif aux renvois, qui est régi par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et présenté de façon plus détaillée dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, vise les questions à plus court terme, conformément à la politique de l'ASFC. L'Agence examine les conditions du sursis chaque mois et, si les conditions s'amélioraient et que l'ensemble de la population ne courait plus un risque généralisé, l'ASFC n'aurait plus de fondement juridique pour maintenir le sursis. Le sursis pour le Burundi est en vigueur depuis décembre 2015. Si les conditions s'amélioraient suffisamment dans le pays, l'ASFC devrait alors évaluer la possibilité de lever le sursis.

D'avril 2015 à mars 2016, le Canada a aussi versé 14,88 millions de dollars d'aide publique au développement au Burundi par l'entremise de mécanismes humanitaires et multilatéraux, y compris au Partenariat mondial pour l'éducation (qui appuie la mise en œuvre du plan de développement du Burundi pour l'éducation) et à des organisations canadiennes et locales. Ceci inclut le soutien à des initiatives visant à promouvoir la santé et des droits des femmes et des enfants et à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles.

De 2015 à 2017, le Canada a aussi appuyé les interventions internationales à l'égard de la crise des réfugiés en offrant 12,95 millions de dollars à l'UNHCR pour l'aider à répondre aux besoins des réfugiés, y compris ceux du Burundi, accueillis en Tanzanie (5,4 millions de dollars), en Ouganda (4,35 millions de dollars), en République Démocratique du Congo (2,1 millions de dollars) et au Rwanda (1,1 million de dollars). Le financement fourni par le Canada a permis à l'UNHCR d'assurer la sécurité physique des réfugiés, notamment de maintenir l'aspect civil des camps. Cette aide a aussi contribué à prévenir la violence sexuelle et à fournir un soutien psychosocial aux réfugiés qui ont survécu à la violence sexuelle de manière conforme aux normes des groupes d'aide humanitaire internationale. L'aide humanitaire du Canada est fondée sur les besoins et harmonisée aux principes humanitaires que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance.

Le Gouvernement du Canada continuera à examiner des moyens d'offrir une aide au Burundi, y compris par l'entremise du Fonds canadien d'initiatives locales, et aux réfugiés burundais, selon les besoins et les ressources disponibles.